



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE VEGETALISATION DE TOITURES POUR LE GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET, LE GROUPE SCOLAIRE ROLAND VERNAUDON, L'ECOLE MATERNELLE DE L'EST, L'ECOLE ELEMENTAIRE SUD ET L'ECOLE ELEMENTAIRE EST AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT - RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES »

**DÉCISION N° DM-23-108
EN DATE DU 20 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de végétalisation des toitures des bâtiments scolaires ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages »;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer l'isolation de certains bâtiments scolaires en agissant sur la réduction de la consommation d'énergie et le confort d'été;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de l'Etat pour la végétalisation de toitures des bâtiments scolaires ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif d'aide « FONDS VERT - Renaturation des villes et des villages » d'un montant de 335 893 € soit 29% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230220-lmc1H10611H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/02/2023
Date de Publication : 20/02/2023